

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 14 décembre 2020



MAIRIE DE DIJON

Président : M. François REBSAMEN

Secrétaire : Mme Mélanie BALSON

Membres présents : Mme Nathalie KOENDERS - M. François DESEILLE - Mme Christine MARTIN - M. Pierre PRIBETICH - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Hamid EL HASSOUNI - Mme Claire TOMASELLI - M. Antoine HOAREAU - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM - M. Franck LEHENOFF - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Christophe BERTHIER - Mme Nadjoua BELHADEF - M. Marien LOVICH I - Mme Kildine BATAILLE - M. Benoît BORDAT - Mme Delphine BLAYA - M. Christophe AVENA - Mme Lydie PFANDER-MENY - M. Joël MEKHANTAR - Mme Océane CHARRET-GODARD - Mme Marie-Odile CHOLLET - Mme Laurence FAVIER - M. Denis HAMEAU - M. Jean-Paul DURAND - M. Jean-Patrick MASSON - M. Georges MEZUI - M. Massar N'DIAYE - Mme Françoise TENENBAUM - M. Vincent TESTORI - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Jean-François COURGEY - M. Bassir AMIRI - Mme Danielle JUBAN - Mme Catherine DU TERTRE - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. Jean-Philippe MOREL - M. David HAEGY - Mme Nora EL MESDADI - Mme Ludmila MONTEIRO - Mme Laurence GERBET - M. Emmanuel BICHOT - Mme Céline RENAUD - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Bruno DAVID - M. Stéphane CHEVALIER - M. Laurent BOURGUIGNAT - Mme Claire VUILLEMIN - M. Axel SIBERT - Mme Catherine HERVIEU - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Stéphanie MODDE - Mme Karine HUON-SAVINA - M. Fabien ROBERT - M. Olivier MULLER - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

OBJET DE LA DELIBERATION

Association CREATIV', le cluster emploi-compétences du bassin dijonnais - Attribution de subventions - Mise à disposition de locaux - Conventions à conclure entre la Ville de Dijon et l'association CREATIV'

M. Masson, au nom de la commission de la solidarité, de la citoyenneté et de la démocratie locale, expose :

Mesdames, Messieurs,

CREATIV', le cluster emploi-compétences du bassin dijonnais, est une association loi 1901 qui intervient pour le compte des collectivités territoriales et des services de l'État sur le champ de l'emploi, de l'insertion et des compétences.

En 2021, son offre de services se décline en 6 axes :

- La mise en œuvre et l'animation d'un accueil de proximité sur les quartiers Politique de la Ville de Dijon (Grésilles et Fontaine d'Ouche) ;
- Un travail d'accompagnement en direction des publics les plus éloignés de l'emploi sur le territoire de Dijon Métropole (dans le cadre du PLIE) ;
- Un travail d'appui conseil et d'accompagnement des commanditaires publics du département pour soutenir le développement des achats socialement responsables ;

- La définition et l'animation d'un volet emploi/compétences en appui à la stratégie métropolitaine de développement économique pour analyser/anticiper les mutations économiques, développer une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et accompagner la sécurisation des parcours professionnels (le Lab'compétences) ;
- Le portage et l'animation d'un Campus des Métiers et des Qualifications sur la thématique « Alimentation, goût, tourisme » ;
- L'impulsion, l'animation et la mise en œuvre de toute action complémentaire au droit commun et innovante concourant à l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi du territoire et des habitants des QPV en particulier mais aussi à l'évolution des pratiques RH des entreprises.

Considérant qu'au travers de cette offre de services, CREATIV' constitue un outil territorial majeur favorisant une coopération renforcée entre les collectivités territoriales et l'État, son action vise au sein de cette convention à prolonger l'action de la ville de Dijon au bénéfice de ses habitants et à favoriser leur accès aux services publics.

En 2021, la Ville de Dijon entend soutenir les activités de CREATIV' au titre de deux axes principaux :

- la mise en œuvre et l'animation d'un accueil de proximité sur les quartiers des Grésilles et de Fontaine d'Ouche ;
- la réalisation d'un travail d'accompagnement en direction des Dijonnais les plus éloignés de l'emploi dans le cadre du PLIE.

CREATIV' exerce également des missions secondaires au bénéfice de la Ville de Dijon en lien avec la convention qui la lie à Dijon Métropole.

Ses missions sont les suivantes :

- Un travail d'appui, de conseil et d'accompagnement de la Ville de Dijon pour soutenir le maintien et le développement des clauses d'insertion dans ses marchés,
- La mise en œuvre d'actions de gestion territoriale des emplois et des compétences au profit des secteurs d'activité et des entreprises présents sur le territoire de la Ville (Tourisme, Commerce, etc.),
- L'impulsion, l'animation et la mise en œuvre de toute action complémentaire au droit commun concourant à l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi du territoire et des habitants des QPV en particulier,
- La contribution à une coordination resserrée des actions de la Ville de Dijon en étroite relation avec ses services.

Pour mettre en œuvre le plan d'actions prévu sur son territoire et notamment sur la ville de Dijon, le budget prévisionnel 2021 du GIP CREATIV' est de 1 834 000 €.

Parallèlement, au titre du dispositif du Plan Local d'Insertion pour l'Emploi porté par CREATIV' depuis 2007, compte tenu du caractère stratégique du dispositif sur l'agglomération, il est proposé pour 2021 d'autoriser le Plan Local d'Insertion pour l'Emploi à procéder au reversement de subventions afin de financer la programmation de ses actions, notamment celles qui concernent le dispositif des clauses d'insertion.

Deux conventions à conclure entre la Ville et CREATIV' sont soumises aujourd'hui à l'approbation du Conseil Municipal :

- l'une dont l'objet est d'affecter 70 000 € au titre du fonctionnement des points-relais et du financement d'actions territorialisées ; puis 60 000 € pour le financement de deux postes de chargé.e.s d'accueil permettant de couvrir chaque point relais ; enfin 35 000 € pour la prise en charge d'un poste de référent PLIE.
- l'autre, indissociable de la première, relative à la mise à disposition de CREATIV' de locaux, propriétés de la Ville, situés au 17 boulevard Champollion et au 6 rue Henri Chrétien, et propriétés de Grand Dijon Habitat, situés au 24 avenue du Lac.

Je vous demanderai Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 – décider de l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 70 000 €, de 60 000 € pour le financement de 2 postes de chargé.e.s d'accueil et d'une subvention de 35 000 € au titre de l'animation du Plan Local d'Insertion pour l'Emploi ; ainsi que la mise à disposition de locaux au 17 boulevard Champollion, au 24 avenue du Lac et au 6 rue Henri Chrétien, au bénéfice de CREATIV', pour l'année 2021, dans les conditions proposées ;

2 - d'approuver les deux projets de conventions à conclure entre la Ville et CREATIV', annexés au présent rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;

3 - m'autoriser à signer les conventions définitives ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 58

Ne participe pas au vote : 1